

## FOIRE AUX QUESTIONS

*De combien de temps dispose-t-on pour mener le projet ?*

D'une année à partir de l'annonce publique des lauréats.

*A quelle date commence le programme ?*

Le programme commence à la signature du contrat entre les lauréats et l'Institut pour la photographie.

*Est-ce que le montant de 15.000 euros sert uniquement à mener à bien le projet ou bien peut-il également servir à vivre ?*

« Le montant de l'allocation doit être utilisé par les lauréats uniquement pour accomplir le projet qui a été sélectionné dans la cadre du programme de soutien à la recherche et à la création ».

*Le budget de 15.000 euros doit-il être détaillé dans le dossier de candidature ?*

Non, pas nécessairement, néanmoins le jury accorde une attention particulière au calendrier prévisionnel de réalisation du projet sur la période du programme de soutien à la recherche et à la création de l'Institut.

*La lettre de recommandation peut-elle être faite par une institution culturelle ?*

Oui, si elle est signée par un représentant de cette institution.

*Une lettre de recommandation est-elle forcément nécessaire même si l'on est un artiste en freelance ?*

Oui.

*Quel type de lettre de recommandation est attendu ? Par qui ?*

La lettre de recommandation doit servir à soutenir votre candidature pour le projet proposé en particulier, voir le règlement : « Les candidats doivent être recommandés par un spécialiste reconnu dans le domaine de l'art, de la recherche ou de l'édition. »

*Une personne qui a déjà recommandé une autre candidature peut-elle recommander ma candidature ?*

Oui, cela est possible.

*Est-ce que l'on peut proposer un projet de recherche sur le terrain dont l'objet est en dehors de la France ?*

Oui, même si l'Institut sera sensible aux projets privilégiant des ressources ou des liens avec le territoire.

*Une exposition au sein de l'Institut est-elle prévue à l'issue de l'année de programme de soutien ?*

Non, pas spécialement, mais l'Institut se réserve le droit de poursuivre au-delà de l'année de bourse le développement d'un projet avec un lauréat (journée d'étude, exposition, publication, etc.)

Par contre, tous les lauréats participent d'une présentation publique de fin de projet (présentation, workshop, journée d'étude, etc.)

*Est-ce qu'il est nécessaire de parler français et anglais ?*

Non. Le candidat doit parler anglais OU français.

*Quels sont les visuels à mettre dans le dossier ?*

Les visuels à présenter dans votre dossier de candidature sont ceux que vous allez utiliser dans/pour votre projet.

*Peut-on candidater à plusieurs ?*

Oui, voir le règlement : « Les candidatures peuvent être individuelles ou collectives. En cas de candidature collective, le groupe désigne un représentant en tant qu'interlocuteur de l'Institut pour la photographie. Une candidature collective a les mêmes prérogatives qu'une candidature individuelle. »

*« Je pense postuler à votre programme de soutien et je voulais savoir si la bourse octroyée pouvait se "cumuler" sur un projet particulier avec d'autres financements institutionnels ou privés - ou si le budget alloué devait correspondre à un projet complet et exclusif à la collaboration avec l'Institut pour la photographique. »*

Non, la bourse n'est pas exclusive de tout autre financement du projet de recherche et création.